



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dysfonctionnements de PAJEMPLOI

Question écrite n° 24659

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les dysfonctionnements inconcevables de PAJEMPLOI. Faute de places en nombre suffisant en accueil collectif, ou par choix, beaucoup de parents ont recours aux services d'une assistante maternelle pour garder leurs enfants. Ils sont donc les malheureux utilisateurs de PAJEMPLOI et sont confrontés aux dysfonctionnements majeurs du dispositif. Ils conduisent les familles à payer mensuellement les charges sociales de leur assistante maternelle sans bénéficier du complément de mode de garde. PAJEMPLOI se borne à publier sur son site : « Nous rencontrons actuellement des dysfonctionnements informatiques importants qui retardent malheureusement le traitement du dossier de certains de nos parents employeurs. Nous vous présentons nos excuses pour les désagréments occasionnés et mettons tout en œuvre pour les résoudre au plus vite ». Des excuses pour quelques jours, c'est possible, pour plusieurs mois, c'est scandaleusement inacceptable. PAJEMPLOI ne semble pas conscient des difficultés financières que cela occasionne pour les familles. Sur sa circonscription, PAJEMPLOI prive actuellement une famille aux revenus modestes d'une aide de 1 300 euros. Certaines familles en viennent à ne pas ou plus déclarer leur assistante maternelle ce qui est nuisible pour tout le monde. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour mettre un terme sans délai à cette situation indigne.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24659

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10249

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)